



ATELIER 3 :
La réforme de la formation professionnelle

Plan de l'atelier

- Contexte
- La reforme de la formation professionnelle
La réforme de l'apprentissage
- La suite
- Les enjeux pour la FFGym



Contexte



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Volonté du gouvernement

Des droits plus importants et plus accessibles pour les salariés

Pour les TPE, des règles plus simples et une mutualisation financière à leur profit

Une simplification du système de gouvernance de financement

Objectifs

« Donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière »

« Renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés par une simplification institutionnelle et réglementaire forte »

Calendrier de la réforme

- 27 Avril 2018 : Adoption du projet de Loi par le gouvernement
- Mai - Juillet 2018 : Examen du projet de Loi par l'Assemblée nationale et le Sénat
- 1^{er} août 2018 : Adoption définitive de la Loi par l'Assemblée Nationale
- 4 août 2018 : Saisine du Conseil constitutionnel (délai d'un mois)
- 2019-2021 : Mise en œuvre progressive de la réforme



La réforme de la formation professionnelle



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Nouveaux acteurs

- France compétence
- URSSAF
- Opérateur de compétences
- Caisse des dépôts

Compte personnel de formation (CPF)

- Décompte en euros à partir de 2019 :
 - 500€ / an pour un salarié travaillant au moins à mi-temps (plafonné à 5 000€)
 - 800€ / an pour un salarié **non qualifié** travaillant au moins à mi-temps
 - (plafonné à 8 000€)
- Proratisation pour les personnes travaillant moins qu'à mi-temps
- Majoration pour les personnes en situation de handicap
- Conversion du « stock » d'heures CPF en euros
- Période de transition : fin 2019 *(En fonction des conseil d'administration des ODC)*

En attente de décret

Compte personnel de formation (CPF)

- Abondement possible par accord d'entreprise/ de branches professionnelles
- Revalorisation triennale non-automatique des droits, montants et plafonds
- Elargissement du périmètre des formations éligibles
- Création d'un CPF de transition professionnelle (suppression du CIF) qui permettra de financer des formations longues
- Application mobile : meilleure accessibilité

En attente de décret

Conseil en évolution professionnelle

- Gratuité du dispositif
- Un seul opérateur par région
- Accompagnement (évaluation des compétences, identification des projets, choix des formations, ...) :
 - des salariés en poste
 - projets de transition professionnelle mobilisant du CPF
 - choix dans leur parcours professionnels
 - Toute personne
 - projet de reconversion professionnelle salariés démissionnaires

Financement de la formation

- Suppression du plan de formation pour les + de 50 salariés
- Simplification du plan de formation pour les – de 50 salariés
- Contribution unique
- Taux inchangés

→ Dès 1^{er} janvier 2021, collecte par les URSSAF

Actions de formation

- Redéfinition de l'action de formation
 - Prise en compte des pratiques formatives innovantes
 - Prise en compte de la formation en situation de travail
 - Pour les entreprises : obligation de veiller à l'adaptation du salarié à son poste de travail

➔ « *Parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel* »

Pro-A

- Reconversion ou promotion par alternance
- Nouveau dispositif créé suite à la disparition de la Période de professionnalisation
 - Salariés en CDI / CUI-CDI / CDD
 - Avenant au contrat de travail déposé auprès de l'OPCO
 - Maintien de salaire
 - Formations : diplômes, titres, CQP et qualifications reconnues par une convention collective



La réforme de l'apprentissage



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Apprentissage

- Principales évolutions :
 - Des dispositions communes pour le contrat d'apprentissage et de professionnalisation
 - Aide unique versée par un seul guichet
 - Financement au contrat
 - Durée du contrat modulable
 - Modalités de rupture simplifiées
 - Rémunération de l'apprenti
 - Age d'éligibilité
 - Possibilités d'exécuter le contrat en partie à l'étranger
 - Ouverture et certification des CFA



La suite...



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Calendrier de la réforme

- 1er janvier 2019 :
 - conversion en euros des droits à CPF
 - création de France Compétence
- 1er avril 2019 :
 - désignation définitive des opérateurs de compétences (Opco)
- 1er janvier 2020 :
 - agrément des Commissions paritaires interprofessionnelles régionales
- 1er janvier 2021 :
 - obligation pour les organismes de formation d'être certifiés pour bénéficier de financement
 - date butoir du transfert de la collecte de la contribution à l'Urssaf
- 31 décembre 2021 :
 - mise en conformité des CFA

Synthèse

- Opportunités
 - Plus grande liberté de formation pour les individus
 - Simplification des démarches
 - Nouvelles possibilités offertes via l'apprentissage
 - Reconnaissance de nouvelles formes de pratiques formatives
- Points de vigilance
 - Diminution des moyens alloués au CPF
 - Diminution des moyens alloués à la reconversion professionnelle
 - Disparition de certains dispositifs de financements de la formation
 - Suppression du plan de formation des + de 50 salariés
 - Risque de diminution de la mutualisation et du fléchage des fonds



Les enjeux pour la FFGym



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

Les enjeux pour la FFG

- S'adapter au nouveau contexte
- S'assurer que les formations soient éligibles aux financements de la formation pour continuer à former les encadrants
- Favoriser la communication auprès des structures de la FFGym de la mise en œuvre de cette réforme pour faciliter la transition
- Répondre aux besoins spécifiques des acteurs de la FFGym



Des questions ?



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT



2018

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT